



Prospectus d'exposition

5^e CONGRÈS MONDIAL D'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

L'EXPOSITION

L'exposition du **5^e Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement** sera un événement à la fois commercial et informatif qui présentera le cadre dynamique et le savoir-faire québécois, canadien et international dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement. L'objectif sera de stimuler les rencontres entre tous les intervenants du milieu en créant un carrefour international et en offrant un lieu propice aux transactions et aux échanges.

Sur le thème *Vivre ensemble sur Terre*, l'exposition du **5^e Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement** sera une vitrine unique des professionnels du milieu. Ce sera pour les exposants une tribune exceptionnelle pour faire valoir l'engagement de leur entreprise, de leur organisation ou de leur institution en matière d'environnement et pour mettre en valeur des exemples de gestion écoresponsable. Il s'agira, pour les participants, d'une occasion incontournable de présenter leurs programmes, produits et services, d'établir des relations avec de nouveaux usagers ou clients, d'amorcer de nouvelles relations de partenariat ou d'affaires ou encore de solidifier la conviction des participants envers la cause de l'écoresponsabilité, et ce avec un rapport qualité/prix excellent.

Les spécialistes animant les stands de chacun de ces milieux bien particuliers pourront répondre aux questions des visiteurs selon les champs d'intérêts. Afin de renforcer le message d'éducation et de prévention préconisé par l'AQPERE et l'ECCOM, les organismes participant devront se sentir intimement touchés par cet enjeu important. **En effet, les membres de la communauté qui composent ce groupe d'intervenants sont des agents multiplicateurs qui permettent une meilleure diffusion du message tant aux collègues de travail, qu'aux intervenants du milieu et aux entreprises. L'exposition fera en sorte que le concept de l'éducation relative à l'environnement soit transporté au-delà des limites purement commerciales.**

Pour ce faire, l'exposition proposera des attractions majeures telles un regroupement par zone faisant un clin d'œil à la terre (zonage géographique), des lancements, des présentations thématiques, le tout afin de satisfaire une clientèle toujours en quête de nouveautés et d'innovations. L'exposition comportera également une ouverture officielle où le thème et les invités seront mis en valeur.

Description de l'exposition :

Dès l'entrée dans la salle d'exposition le visiteur pourra pénétrer dans la zone du pays et de la province d'accueil : le Canada et le Québec pour ensuite poursuivre sa visite autour de la Terre... L'exposition sera aménagée selon un tracé qui favorisera un maximum de déplacements et de rencontres (maximiser le passeport), et de façon à regrouper les différents secteurs de l'industrie : les associations ; les institutions et les ONG ; les institutions académiques ; les différentes industries telles les pâtes & papier, la foresterie, les technologies, les services de matière résiduelles, la machinerie, les transports, etc. L'objectif premier est de favoriser les échanges en créant des lieux confortables et accueillants comme des aires de repos et un café internet.

Les zones :

1) Les zones géographiques :

Québec, Canada, Amérique du Nord, International.

2) La zone des présentations des commanditaires :

Des présentations pour sensibiliser les visiteurs à des problématiques spécifiques seront offertes à heures fixes (non conflictuelles avec le contenu scientifique). Ces présentations auront la particularité de faire réagir les gens et de susciter l'interaction au sein de l'exposition. Cette zone dynamisera l'évènement et rendra l'ensemble plus captivant et plus éducatif. Le choix de l'ordre des présentations et des thèmes sera d'importance capitale afin de bien cerner les enjeux et fournir des éléments nouveaux aux participants.

3) La zone éducation et ressources pédagogiques :

Une zone multimédia proposera toutes les publications portant sur l'environnement, l'éducation et l'éducation relative à l'environnement : livres, brochures, sites Internet, cinémathèque. Cet endroit confortable et tranquille permettra aux visiteurs de rencontrer les auteurs et de découvrir des ouvrages novateurs. Ce secteur sera à proximité des séances d'affiches.

4) La zone Transport et véhicules :

Cet espace invitera les visiteurs à découvrir les innovations de ce secteur ayant un impact important sur l'environnement. Voitures hybrides, autocar, camions, transports en commun, vélos, etc. y seront présentés.

5) La zone des ONG et des institutions :

Les ONG et les institutions seront regroupées afin de permettre des échanges sur l'expertise internationale.

Les thématiques du congrès:

- les relations entre écologie et économie : l'enjeu de la viabilité
- les questions d'équité socio-écologique
- la santé environnementale
- les défis urbains
- l'écologisation des institutions d'enseignement supérieur
- l'école au sein de sa communauté
- l'éducation sociocommunautaire
- l'interprétation du patrimoine
- le savoir et les pratiques autochtones
- l'éthique, la philosophie environnementale et les visions du monde
- l'art : imaginaire, créativité et signification
- l'identité écologique

Le passeport carrefour congrès:

Le Carrefour congrès est un espace incluant le Salon des exposants, le café internet et l'aire de repos, les sessions d'affiche et les pauses-santé.

Description du Passeport :

Le passeport sera le guide du salon, il sera distribué à tous les participants pour les inciter à visiter un maximum de kiosques et d'espaces. Il contiendra la liste des stands et le plan de l'exposition, ainsi que des cases pour l'étampe ou la signature des exposants où les congressistes devront faire escale. Il contiendra également des informations pratiques et pertinentes sur l'exposition

FICHE TECHNIQUE

Coûts de l'exposition:

Kiosque d'exposition OBNL, inscription hâtive	\$ 700 CAD avant le 1 ^{er} mars 2009
Kiosque d'exposition OBNL, tarif régulier	\$ 1000 CAD à partir du 1 ^{er} mars 2009
Kiosque d'exposition corporatif, inscription hâtive	\$ 1000 CAD avant le 1 ^{er} mars 2009
Kiosque d'exposition corporatif, tarif régulier	\$ 1250 CAD à partir du 1 ^{er} mars 2009
Réservation d'un espace pour véhicule*, inscription hâtive	\$ 2450 CAD avant le 1 ^{er} mars 2009
Réservation d'un espace pour véhicule*, tarif régulier	\$ 3000 CAD à partir du 1 ^{er} mars 2009

*Ces tarifs s'appliquent à un espace pour un véhicule de grandeur « camionnette ». Des surplus seront applicables pour des autobus.

NOTES :

- La location de 4 espaces ou plus donne droit à un rabais de 15% sur le prix total
- L'opportunité de combiner plusieurs espaces sous forme d'îlots sera offerte avec une majoration tarifaire de 15%

Inclus dans le coût de l'espace d'exposition:

- Espace d'exposition de 3m x 3m (10pi x10pi) soit 9m (100 pieds) carrés
- Cloisons (3 côtés) par rideaux
- 1 table et 2 chaises
- Identification de l'exposant sur la façade du kiosque
- Corbeille à recyclage
- 5 laissez-passer pour l'exposition
- Stockage des boîtes pendant l'exposition
- Nettoyage des allées après le montage et chaque jour avant l'ouverture de l'exposition
- Mention dans la liste des exposants dans le programme final
- Mention dans la liste des exposants dans le passeport du « Carrefour congrès »
- Sécurité générale de l'exposition

Non-inclus dans le coût de l'espace d'exposition:

- Inscriptions au congrès
- Location d'une structure de kiosque en dur ou de toute autre mobilier ou fourniture
- Ligne téléphonique, ligne internet, branchements électriques
- Corbeille à déchets
- Manutention et transport du matériel d'exposition
- Nettoyage du kiosque
- Moquette dans le kiosque
- Sécurité individuelle par kiosque
- Tout autre service d'exposition

Note: Tout autre service ou matériel d'exposition doit être commandé aux fournisseurs officiels de l'exposition. Une liste des fournisseurs officiels sera disponible dans le Manuel des exposants avec tous les formulaires nécessaires.

INFORMATIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES

Écoresponsabilité:

L'exposition du congrès sera planifiée de façon écoresponsable, et maximisera l'espace tout en réduisant l'utilisation des ressources. Des efforts importants seront demandés de la part des exposants afin qu'ils réduisent leur propre empreinte écologique lors de leur participation. Un guide à l'intention de l'exposant sera acheminé quelques mois avant l'événement.

Manuel des exposants:

Le Manuel des exposants contenant tous les détails au sujet de l'exposition vous sera envoyé après que le paiement ait été effectué et au plus tard 6 semaines avant l'événement.

Hôtels et hébergement:

Le congrès a réservé des blocs de chambres à des tarifs avantageux pour les exposants. Pour plus de détails veuillez consulter notre site internet www.5weec.uqam.ca.

Activités du congrès:

Des tickets pour toutes les activités du congrès seront disponibles pour achat à l'inscription.

VISIBILITÉ

Horaire de l'exposition :

Montage	Dimanche 10 mai	11h00-16h00
Heures d'ouverture de l'exposition	Dimanche 10 mai	18h00-20h00
Heures d'ouverture de l'exposition	Lundi 11 mai	8h00-19h00
Heures d'ouverture de l'exposition	Mardi 12 mai	8h00-19h00
Heures d'ouverture de l'exposition	Mercredi 13 mai	8h00-16h00
Démontage	Mercredi 13 mai	16h00-23h00

La Réception de bienvenue le dimanche soir, ainsi que les pauses café lundi, mardi et mercredi se tiendront dans le hall d'exposition. Par ailleurs, les présentations par affiches lundi et mardi de 17:00 à 19:00 se tiendront également dans l'exposition. Un bar sera ouvert durant cette période et les présentations par affiche se dérouleront dans un climat convivial de réseautage et de partage.

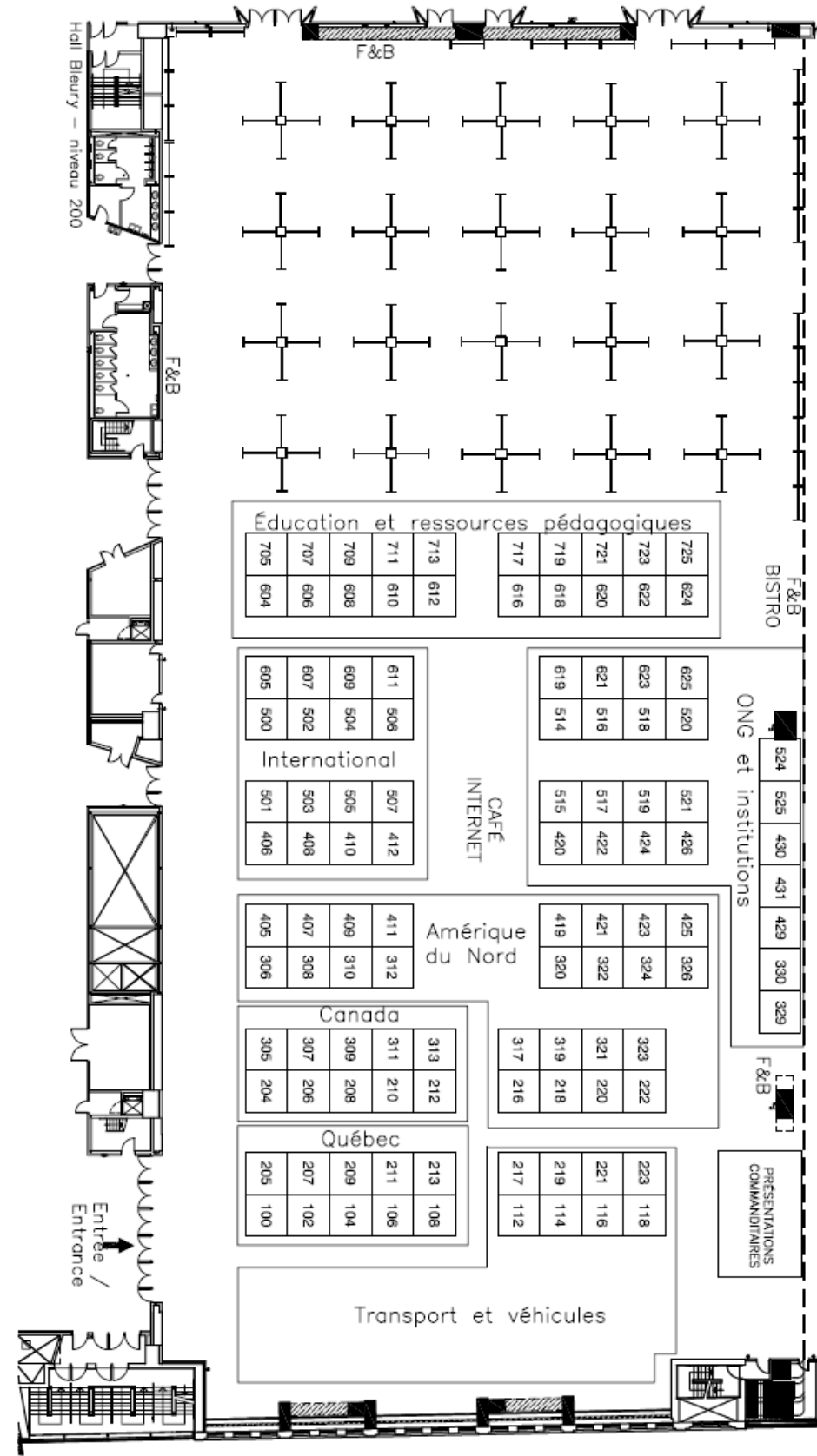
Les exposants qui souhaitent élargir leur visibilité en plus de celle offerte avec la réservation d'un espace d'exposition sont invités à consulter les opportunités de commandite disponibles sur notre site au www.5weec.uqam.ca/FR/partenaires_introduction.asp.

COORDONNÉES

Pour nous contacter au sujet d'un espace d'exposition: Secrétariat du congrès - JPdL
commercial5weec@jpd.com
1 514-287-0326

Lieu d'exposition: Palais des Congrès de Montréal
Salle 210
1001 place Jean-Paul Riopelle
Montréal, Québec H2Z 1X7
Canada

5^e CONGRÈS MONDIAL D'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT
10-14 mai 2009



DEMANDE DE RÉSERVATION POUR UN ESPACE D'EXPOSITION

5^e CONGRÈS MONDIAL D'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

(5WEEC 2009) Montréal, Canada - du 10 au 14 mai 2009

Nous déposons une demande de réservation d'espace d'exposition pour le 5^e Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement à Montréal du 10 au 14 mai 2009. En appliquant, nous (l'exposant) acceptons de nous conformer aux termes et conditions cités dans le document ci-joint, ainsi qu'aux règles et règlements tels que décrits dans le Manuel des exposants qui sera distribué avant le 5WEEC 2009.

COORDONNÉES DE L'EXPOSANT

Nom de l'organisme: Personne contact:

Adresse: (merci de ne pas utiliser de boîtes postales)

Ville: État| Province: Code Postal| Zip: Pays

Téléphone: Fax: Courriel:

URL Site internet:

(Des mises à jour importantes concernant l'exposition sont envoyées par courriel)

COÛT D'UN KIOSQUE D'EXPOSITION (des taxes sont applicables)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Kiosque d'exposition OBNL, inscription hâtive | \$ 700 CAD avant le 1 ^{er} mars 2009 |
| <input type="checkbox"/> Kiosque d'exposition OBNL, tarif régulier | \$ 1000 CAD à partir du 1 ^{er} mars 2009 |
| <input type="checkbox"/> Kiosque d'exposition corporatif, inscription hâtive | \$ 1000 CAD avant le 1 ^{er} mars 2009 |
| <input type="checkbox"/> Kiosque d'exposition corporatif, tarif régulier | \$ 1250 CAD à partir du 1 ^{er} mars 2009 |
| <input type="checkbox"/> Réservation d'un espace pour véhicule, inscription hâtive | \$ 2450 CAD avant le 1 ^{er} mars 2009 |
| <input type="checkbox"/> Réservation d'un espace pour véhicule, tarif régulier | \$ 3000 CAD à partir du 1 ^{er} mars 2009 |

CHOIX DU/DES KIOSQUE(S)

Lorsque vous appliquez, veuillez indiquer vos préférences pour le choix du numéro de kiosque tel qu'indiqué sur le plan d'exposition officiel de 5WEEC 2009. Cependant veuillez prendre note que les kiosques sont attribués selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Choix 1:

Choix 2:

Choix 3:

DESCRIPTION DU KIOSQUE

Veuillez nous procurer une courte description de votre kiosque ainsi qu'une brève explication de ce pourquoi celui-ci est en lien avec le thème de la conférence.

PAIEMENT (En dollars canadiens seulement. Facture disponible sur demande. Aucune taxe applicable.)

Un dépôt de 50% est requis lors de la demande de réservation. La balance restante devra être payée au plus tard le 1^{er} mars 2009.

CARTE DE CRÉDIT :

- AMEX VISA MASTERCARD *Veuillez prendre note que votre reçu de carte de crédit indiquera un achat chez "JPdL"

Numéro de carte de crédit Date d'expiration:

Nom: Signature

CHÈQUE

Les chèques doivent être émis à l'ordre de: **5^e Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement**

AUTORISATION

Je suis autorisé(e) par mon organisme à contracter un espace d'exposition à 5WEEC 2009, tel qu'indiqué ci-dessus. J'ai pris connaissance et accepte les conditions mentionnées ici.

Nom: Signature Field

Titre: Date:

Veuillez compléter ce formulaire et nous le retourner par courriel ou par fax à :

5WEEC 2009 Secrétariat du congrès - JPdL

Montréal QC H3A 3L8 Canada

Tel : +1 514-287-0326, Fax: + 1 514 287-1248

Courriel : commercial5weec@jpdL.com

TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRAUX

1. Contrat : Cette candidature, correctement effectuée par le postulant (exposant), selon les accords écrits et la notification des emplacements alloués par l'équipe de coordination du 5^e Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement (SWEEC 2009), constitue un contrat valide et une obligation.

2. Attribution de l'espace : L'attribution des espaces aux exposants est basée sur le principe du premier arrivé, premier servi, et est entièrement à la discrétion des organisateurs. SWEEC 2009 continuera de recevoir des demandes et d'attribuer des espaces d'exposition, dans la mesure du possible, jusqu'à peu avant l'événement. Dans tous les cas, tous les paiements des emplacements doivent être reçus avant l'ouverture de l'exposition. L'attribution d'emplacement pour SWEEC 2009 constitue une acceptation de l'offre de l'exposant à occuper l'espace. Après l'attribution, le lieu de l'espace ne peut pas être modifié, transféré ou annulé par l'exposant SAUF si la demande est faite par écrit et suivie de l'approbation écrite de l'équipe de coordination de SWEEC 2009. L'équipe de coordination de SWEEC 2009 se réserve le droit de réattribuer les espaces des exposants ou de modifier le plan d'exposition dans l'intérêt général de l'exposition.

3. Sous-location de l'espace : Aucun exposant ne sous-louera ou ne cédera une partie ou la totalité de l'espace qui lui est assigné. De même, aucun exposant ne permettra à une autre personne ou un autre organisme d'exposer d'autres biens, dispositifs, produits manufacturés, etc. non fabriqués par l'exposant dans le cadre de son activité officielle, sauf s'il y a au préalable consentement écrit de l'équipe de coordination de SWEEC 2009.

4. Conditions de paiement et politique d'annulation : Tous les paiements doivent être effectués en devise canadienne. Une candidature requiert un dépôt de 50% du paiement total avant que l'attribution d'un emplacement ne soit confirmée par écrit. La balance du paiement total doit être versée avant le 1^{er} mars 2009.

Toute annulation doit être effectuée par écrit et sera basée sur le modèle de remboursement suivant : Les réductions d'espace sont considérées comme des annulations et sont sujettes à des coûts d'annulation. Avant le 1^{er} mars 2009, 50% du prix total de l'emplacement sera remboursé. À partir du 1^{er} mars 2009, aucun remboursement ne sera effectué. Les exposants absents ne seront pas remboursés. Dans ces éventualités, il est entendu que SWEEC 2009 se réserve le droit de réattribuer les espaces annulés malgré les coûts d'annulation appliqués. Dans l'éventualité où l'emplacement alloué pour le congrès SWEEC 2009 deviendrait, avec la discrétion de SWEEC 2009, impropre à l'occupation ou suffisamment perturbé par des causes hors du contrôle raisonnable de SWEEC 2009, cette entente pourrait être annulée par SWEEC 2009.

Dans ce cas ci, le terme « cause et causes » incluent, de manière non exhaustive, incendie, inondation, épidémie, explosion ou accident, blocage, embargo, temps non clément, restrictions gouvernementales, restrictions ou ordres de la défense civile, ou des autorités militaires, mouvement d'ordre public, émeutes ennemies ou trouble civil, grève, grève patronale, boycott ou autres mouvement du travail, impossibilité de sécuriser suffisamment le corps professionnel, technique ou autre personnel, échec, handicap ou manque d'infrastructure de transports adéquate, impossibilité d'obtenir ou de condamner, la réquisition d'équipement ou de fournitures nécessaires, loi locale, provinciale ou fédérale, ordonnance, règles, ordre, décrets ou réglementations, aussi bien législative, exécutive que judiciaire ou constitutionnelle, ou un acte de Dieu. SWEEC 2009 pourrait mettre un terme à cet accord conformément au contenu du paragraphe, au renoncement de l'exposant et chaque réclamation pour dommages et accords que SWEEC 2009 peut, après l'informatisation du coût total de SWEEC 2009 et les dépenses comprises de la préparation à la réalisation de l'exposition SWEEC 2009 (incluant une réserve raisonnable pour les plaintes et autres contingents).

5. Horaire de montage et de démontage des emplacements d'exposition : Un représentant doit assurer la maintenance de l'espace exposant en permanence lorsque l'exposition est officiellement ouverte. Les exposants doivent faire preuve de professionnalisme durant les horaires d'ouverture de l'exposition. Les espaces d'exposition doivent être maintenus propres et en bon ordre tout au long de l'exposition. Les périodes de montage et de démontage seront spécifiées dans le Manuel d'exposition. Les exposants sont responsables de l'évacuation de tous les matériaux utilisés lors de l'exposition. Tout manquement à ces règles, démontage en avance incluse, entraînera une pénalité de CAD \$ 850.

6. Perte ou dégâts : Les exposants s'entendent avec SWEEC 2009 pour convenir que SWEEC 2009 ne peut être tenu responsable pour toute perte, dommage ou toute autre responsabilité de quelque nature que ce soit portant préjudice aux personnes ou aux biens pendant la durée de cet accord, en raison de l'utilisation, l'occupation et la jouissance de l'espace d'exposition par l'exposant ou de toute personne à ce propos avec le consentement de l'exposant, et que l'exposant s'engage à indemniser et à dégager SWEEC 2009 de toute responsabilité en raison de la réparation de ces dommages, ou de blessure, qu'ils soient ou non causés par négligence ou par violation d'une obligation par l'exposant ou ses employés ou représentants. L'exposant sera tenu responsable de tout dommage ou responsabilité de quelque nature que ce soit pour toute perte, dommages ou préjudices aux personnes ou les biens durant l'exposition de quelque nature que ce soit en raison de l'utilisation, l'occupation et la jouissance de l'espace d'exposition.

7. Activité : Aucune démonstration ou sollicitation n'est permise à l'extérieur de l'espace d'exposition attribué, et aucun panneau ou affiche ne peut être distribué aux personnes ou autre à l'extérieur de cet espace.

8. Conformité : L'exposant assume l'entière responsabilité de la conformité avec toutes les ordonnances, règlements et codes dûment convenus par les autorités locales, provinciales et fédérales concernant les mesures d'incendie, de sécurité et de santé, ainsi que les règles et les règlements des opérateurs et / ou les propriétaires du lieu dans lequel l'exposition se déroule.

9. Syndicats : Il est plus qu'entendu que l'exposant doit respecter et s'exécuter face aux règles et réglementations concernant les syndicats locaux ayant des accords avec l'organisation SWEEC 2009 ou avec les entrepreneurs autorisés employés par SWEEC 2009.

10. Coordination : L'exposant accepte par ailleurs que les conditions, règles et réglementations de SWEEC 2009 constituent une part de ce contrat, que l'exposant est soumis à l'ensemble de ces règles et réglementations et que l'équipe de coordination a le pouvoir total d'interpréter, de s'amender, et de renforcer toutes les règles et réglementations dans le meilleur intérêt de l'exposition.